

Compte rendu du CDEN du 4 juillet 2014

A l’ordre du jour :

1 – réforme des rythmes scolaires

2 – calendrier 2014 – 2015

3 – candidatures aux fonctions de DDEN

4 – Organisations des transports scolaires 2014 – 2015

1 – **Réforme des rythmes scolaires :**

Madame Maire a présenté l’état des lieux au 4 juillet 2014 de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans la Somme :

- 41 communes sont déjà passées à la semaine des 4 jours ½ ;

- 353 communes devront y passer à la rentrée 2014 ;

- 353 projets ont été transmis pour la rentrée 2014 dont 192 validés en février et avril 2014, il en reste donc 162 à valider.

Toutes les communes du département ont transmis un projet, aucune commune n’a refusé la réforme.

- 106 communes ont demandé à entrer dans l’expérimentation du décret HAMON (1/2 journée libérée pour les TAP) soit 27%.

Madame Maire a bien rappelé que l’expérimentation ne peut être accordée que si, et seulement si, le Conseil d’Ecole est d’accord (ou l’ensemble des conseils d’école) pour une grande ville ou une com de com).

Elle a aussi indiqué que les horaires des écoles qui sont erronés sur le site du ministère sont corrigés au fur et à mesure.

Elle a tenu à souligner que seuls les horaires d’enseignement sont modifiés (compétence Education Nationale) et donc fiables. Les horaires des TAP, qui sont de la compétence de la collectivité territoriale, ne sont pas saisis, c’est le logiciel qui les intégre automatiquement jusque 16h30.



Monsieur Jacquet, Chef du Service des Transports du Conseil Général, a tenu à préciser que le passage des bus juste après l’école ou après les TAP résulte d’un choix effectué par les communes. De même lorsque les TAP sont positionnés sur une ½ journée, le ramassage fonctionne comme avant, les enfants peuvent alors profiter des TAP sauf volonté locale.

Madame Maire a annoncé que dès lundi 7 juillet chaque maire et président de com de com sera destinataire d’un courrier expliquant comment télécharger le formulaire qui déclenchera le fond d’amorçage destiné à aider financièrement à la mise en place de la réforme.

2 – **Calendrier scolaire 2014-2015, zone B**

|  |  |
| --- | --- |
| Prérentrée des personnels enseignants (écoles, Collèges, lycées, LP) | LUNDI 1er SEPTEMBRE 2014 |
| Rentrée scolaire des élèves | MARDI 2 SEPTEMBRE 2014 |
| Toussaint | Du SAMEDI 18 OCTOBRE 2014  au LUNDI 3 NOVEMBRE 2014 |
| Noël | Du SAMEDI 20 DECEMBRE 2014  au LUNDI 5 JANVIER 2015 |
| Hiver | Du SAMEDI 21 FEVRIER 2015  au LUNDI 9 MARS 2015 |
| Printemps | Du SAMEDI 25 AVRIL 2015  au LUNDI 11 MAI 2015 |
| Début des vacances scolaires d’été | SAMEDI 4 JUILLET 2015 |

*NB : Le départ en vacances à lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.*

L’ensemble des écoles (pré-élémentaires, élémentaires et primaires) publiques et des EPLE (collèges et lycées) seront fermés le **vendredi 15 mai 2015** (ainsi qu’éventuellement le 16 mai pour les lycées fonctionnant le samedi).

Le report de cette journée s’effectuera obligatoirement dans les écoles et les collèges **les mercredi 13 mai 2015 et mercredi 27 mai 2015 après-midi.**



Compte tenu de leurs contraintes, les lycées proposeront un projet de récupération adapté.

L’Inspecteur d’académie a précisé que le report de la journée du vendredi 15 mai qui doit se faire sur 2 mercredis après midi, ne concerne que les écoles qui travaillent toute la journée le vendredi.

Les écoles qui vont entrer dans l’expérimentation Hamon et qui auront le vendredi après midi consacré aux TAP n’auront qu’un seul mercredi après midi à rattraper.

3 – **Candidatures aux fonctions de DDEN**

4 candidatures ont été acceptées

- Mme Ghislaine LEFEBVRE – Amiens 1

- Mme Anne DELPLANQUE – Doullens

- Mme Michèle DUFOUR – Vimeu

- Mr Gérard LEROY – Amiens 5

**4 – Organisation des transports pour l’année 2014 – 2015**

Monsieur Jacquet a présenté quelques demandes de modification des services des transports scolaires pour des collèges et des lycées et pour 2 RPI qui se sont restructurés.

**Questions diverses**

Le SE-UNSA est intervenu pour regretter que dans la circulaire de rentrée, il était indiqué « Pour jouer son rôle, le moment de la récréation ne saurait se situer en fin de demi-journée scolaire ». En effet pendant les groupes de suivi des rythmes scolaires, il était apparu que positionner cette récréation en fin d’après midi permettait d’assurer une transition avec les TAP ;



L’information ayant déjà été relayée par certains IEN, l’IA reviendra sur cette question avec eux lors du prochain conseil d’IEN.

Monsieur Demarthe, Vice Président du Conseil Général a tenu à saluer le travail des communes, du Conseil Général pour l’investissement et le fonctionnement de l’école.

Il a martelé qu’en aucun cas, malgré les rumeurs que certains font circuler, il n’est pas question que les enseignants deviennent des agents territoriaux du fait d’une territorialisation de l’école. La réforme des rythmes scolaires n’a pas la volonté de mettre en place cette territorialisation.

Certes, la mise en place est compliquée mais il a précisé que le Conseil Général a misé sur une politique d’éducation avec l’objectif de la meilleure réussite de tous les élèves. Il a rappelé que cette politique éducative occupe le 2ème poste de dépense du Conseil Général avec un budget de 1.8 million d’euros.